



Coordination des Syndicats CGT de Verallia

Votre force pour l'avenir



Explications CGT

PACTE

de Croissance

et de Compétitivité



Coordination des Syndicats CGT de Verallia

Votre force pour l'avenir



Pourquoi conclure un Pacte ?

- 1) Améliorer la compétitivité**
- 2) Réduire les grèves et améliorer le dialogue social**
- 3) Garantir les capacités de production en France (Fours et lignes)**



Coordination des Syndicats CGT de Verallia

Votre force pour l'avenir



Le résultat à la fin des négociations :

Les commentaires CGT sont en rouge

- 1) Améliorer la compétitivité : **Oui****
- 2) Réduire les grèves et améliorer le dialogue social : **Aucun engagement de la Direction à négocier avant conflit****
- 3) Garantir les capacités de production en France (Fours et lignes) : **Seulement 3 ans & les conditions imposées sont inatteignables !****

La Direction veut reporter la responsabilité des futures fermetures de fours sur les salariés !

Comment ? C'est ce que nous allons voir plus loin.

1) Amélioration de la Compétitivité :

- Mise en place d'un indice « OEE*** »

$$OEE^{***} = \frac{\text{Tonnes de verre bonne commercialisables (« TVBC »)}}{\text{Tonnes maxi que peut produire le(s) four(s) (« TMP^{***} »)}}$$

La Tirée Maximum Théorique*** (« TMP*** ») correspond à :

$$TMP^{***} = TMP - \sum \left[\begin{array}{l} \text{[Réparation de four à froid]} \\ \text{[Arrêts de lignes conjoncturels]} \\ \text{[Evènements exceptionnels]}^{(1)} \end{array} \right]$$

⁽¹⁾ Par évènements exceptionnels il faut entendre : un évènement dont l'origine est externe à Verallia France et qui impacte la totalité de la production d'un four pendant 5 jours ou plus.

La TMP*** tient compte de la teinte de verre produite ainsi que des arrêts techniques.

Il ressort des éléments ci-dessus qu'en cas de reconstruction d'un four sur un site, pour le calcul du pourcentage réel de l'OEE***, la période de reconstruction et de redémarrage du four sera neutralisée. Il en sera de même en cas d'arrêts conjoncturels décidés par la Direction et en cas d'évènements exceptionnels tels que définis ci-dessus.

L'OEE***

C'est les **Tonnes Bonnes Commercialisables** divisées par la **Tirée Maximum Théorique des fours**

On parle bien de **tirée Maximum Théorique !**

Pas du Tonnage Tiré !

Et on ne compte pas le stock à retrier

Éléments neutralisés :

On parle bien d'évènements exceptionnels dont l'origine est externe à Verallia et qui impacte la totalité de la production d'un four pendant 5 jours minimum

Quelle durée de redémarrage de four sera prise en compte ? **1 mois** de redémarrage ou **un an** pour arriver au régime normal ?

Il faut rajouter à cet objectif la réduction des coûts de production exigés (-2,5 % en 2021 ; -2 % les 2 années suivantes). *Explications à suivre*



Coordination des Syndicats CGT de Verallia

Votre force pour l'avenir



1) Amélioration de la Compétitivité :

- Mise en place d'un indice « OEE*** »

2.2.1 - Les objectifs annuels d'OEE*** de la Société sont les suivants :

	2021	2022	2023
VF	70,9%	72,7%	74,8%
VFV (VF+VOA)	70,6%	72,5%	74,5%

A titre informatif, les objectifs d'OEE*** pour chaque établissement sont les suivants :

Etablissement	2021	2022	2023
Chalon	73,6%	75,3%	77,0%
Cognac	62,4%	65,2%	67,9%
Saint-Romain-Le-Puy	60,3%	62,1%	64,2%
Lagnieu	81,9%	82,9%	84,3%
Oiry	76,7%	79,5%	81,9%
Vauxrot	69,5%	71,0%	72,5%
Albi	68,6%	70,5%	72,2%

Les indices « OEE*** par four » ont été retirés du projet d'accord.

Néanmoins, ils existent et les exemples en cours sont très parlants sur la pénalisation des salariés pour des faits dont ils ne sont absolument pas responsables et n'ont vraiment aucunement pas la possibilité d'influer sur l'indice !

Four 3 de Chalon : Panne de TG, panne d'électrodes, mauvaise qualité de calcin => Réduction de la tirée du Four de 5% ; casse pour affinage ; Casse pour mauvaise teinte.

Une usine peut très bien atteindre ses objectifs mais pourrait perdre un four parce qu'une autre usine n'aurait pas atteint l'objectif.

Ceci démontre l'utilité que les verriers de Verallia restent unis entre usines pour défendre leurs intérêts communs !

Seule la direction a la main sur la programmation des changements et des fabrications. Plus d'allègement = moins d'OEE***



Coordination des Syndicats CGT de Verallia

Votre force pour l'avenir



1) Réduction du PAP – Qu'est-ce que cela veut dire ?

- L'objectif « unilatéral » de la Direction est de réduire de 2,5 % puis 2% puis 2% le coût de production d'une tonne de verre.
- Pour cela, il sera décidé (*seul ou avec les salariés ça ne changera rien au problème*) de réduire des dépenses pour baisser le prix de production.
- **Au début, 👍 on fait plein d'économies ! Après on paie cher les économies !!! 🤖**
- ***Tout comme une voiture, les premières années si on ne l'entretient pas, on fait des économies. Mais lorsqu'elle vieillit, lorsqu'elle s'use, les pannes et problèmes se multiplient et les factures explosent !***
- ***Mais, en plus des factures : Il y a des pannes, des problèmes => Les rendements ne sont pas au RDV => et donc l'indice OEE*** non plus !!!***
- **Donc, d'une part on n'atteindra pas la baisse du PAP, et d'autre part on n'atteint pas l'OEEE*** => et la Direction annoncera le non respect du pacte et fermera des capacités de production par la faute des salariés qui n'ont pas fait les efforts pour lesquels il s'étaient engagés !!! (si vote « pour » au référendum)**

2) Réduire les grèves améliorer le dialogue social

➤ Mise en place du processus d'alerte sociale

Suite à la signature de l'accord, un groupe de travail sera mis en place avec les organisations syndicales, dans le cadre de l'observatoire du dialogue social pour définir conjointement la mise en place d'un processus d'alerte sociale.

Les partenaires sociaux pourront ainsi s'aligner sur un dispositif conjointement défini.

Ce dispositif d'alerte sociale ne s'appliquant qu'aux situations collectives qui ne sont pas déjà traitées dans le cadre d'accords, d'autres instances ou groupes de travail. Il en ressort également que les sujets négociés/traités au niveau central ne pourront pas faire l'objet d'une alerte sociale, ce dispositif n'étant applicable que pour les sujets locaux. Il en est de même pour les sujets qui peuvent faire l'objet d'un règlement dans le cadre des réunions des CSE d'établissements.

On signe... et on voit après ce que l'on met dedans.
C'est comme signer un chèque en blanc



Le dispositif ne s'appliquera pas pour :

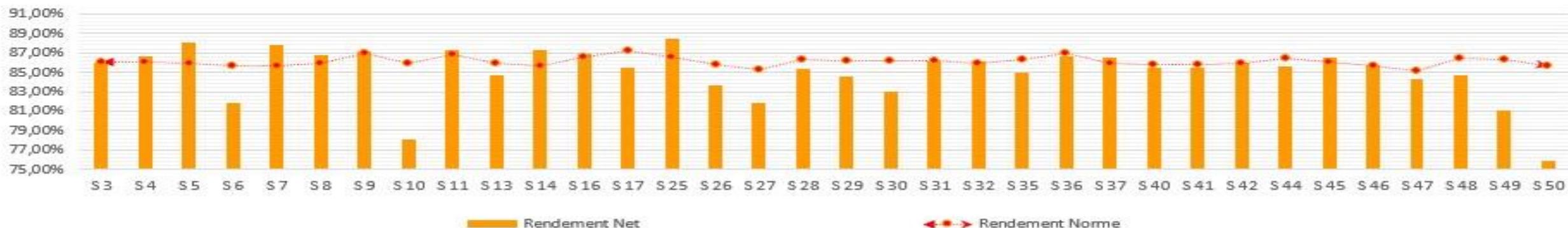
- Ce qui est déjà traité dans :
 - Un accord
 - D'autres instances
 - Des groupes de travail
- Ce qui est traité au niveau central
- Ce qui peut faire l'objet de règlement au CSE

Donc, on ne peut quasiment rien y mettre !

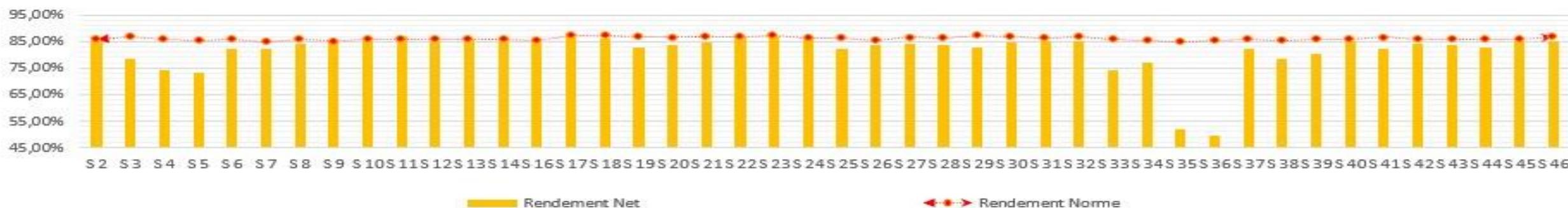
**Au lieu d'installer une négociation avant conflit :
la Direction musèle les revendications des salariés !**

Contrairement à ce que dit la direction : ce ne sont pas les grèves qui pénalisent le rendement !

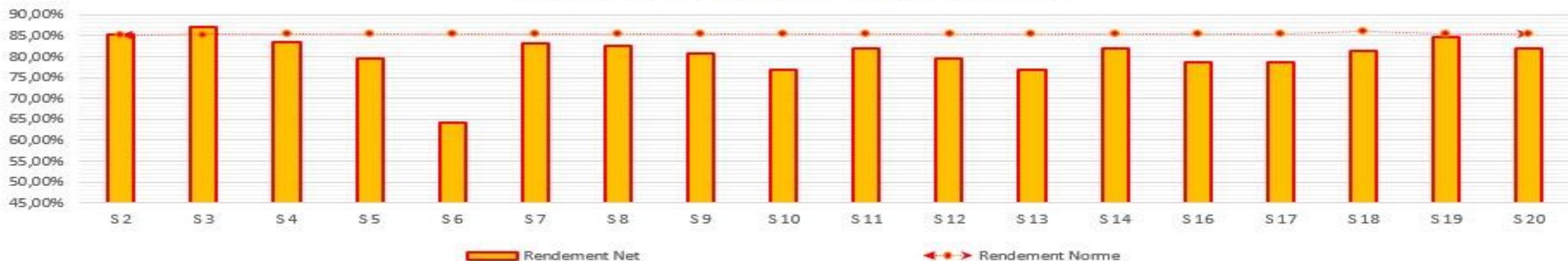
Rendement Chalon 2019 - Source Quoi de neuf Chalon



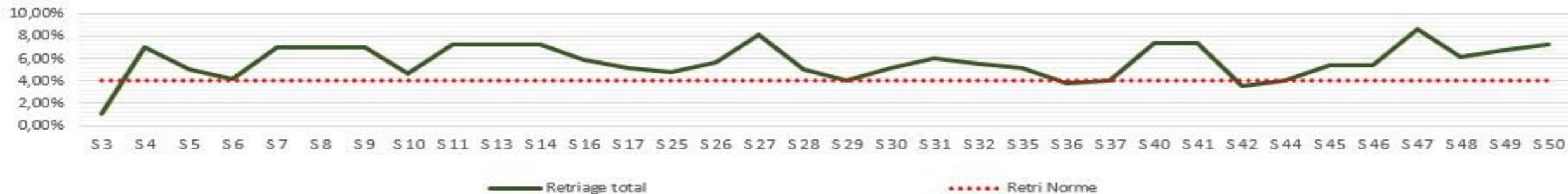
Rendement - Chalon 2020 - Source Quoi de neuf Chalon



Rendement Chalon 2021 - Source Quoi de neuf Chalon



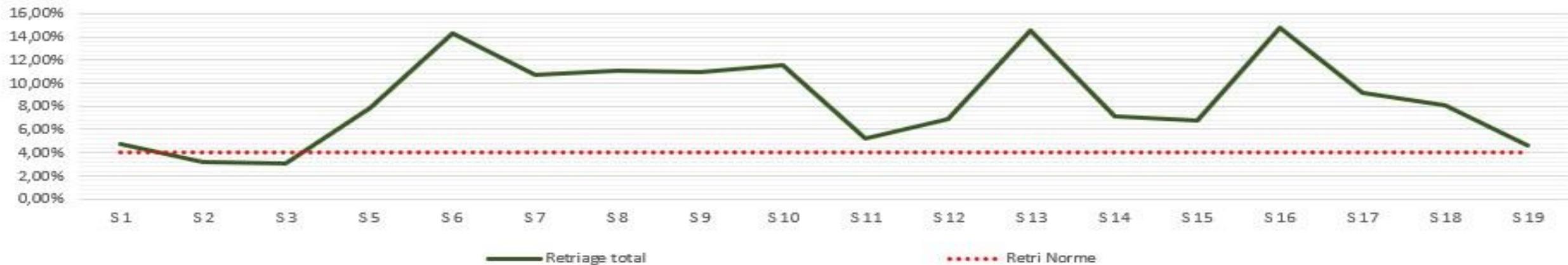
Retri Chalon 2019 - Source Quoi de neuf Chalon



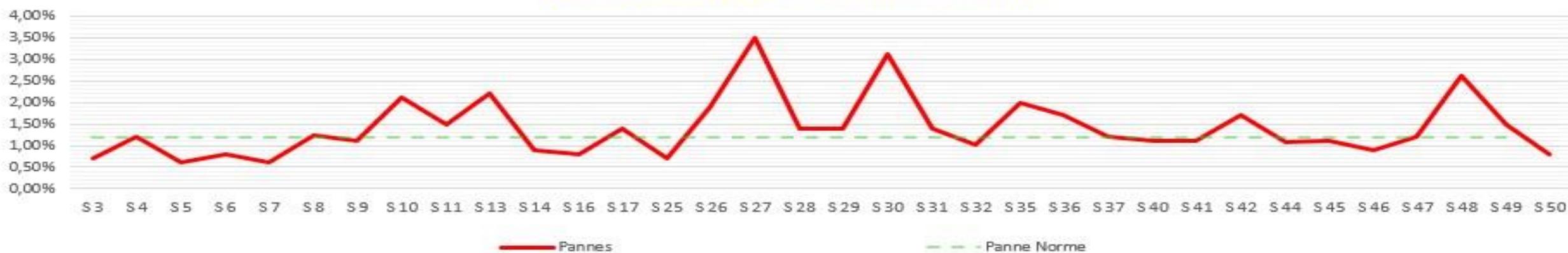
Retri - Chalon 2020 - Source Quoi de neuf Chalon



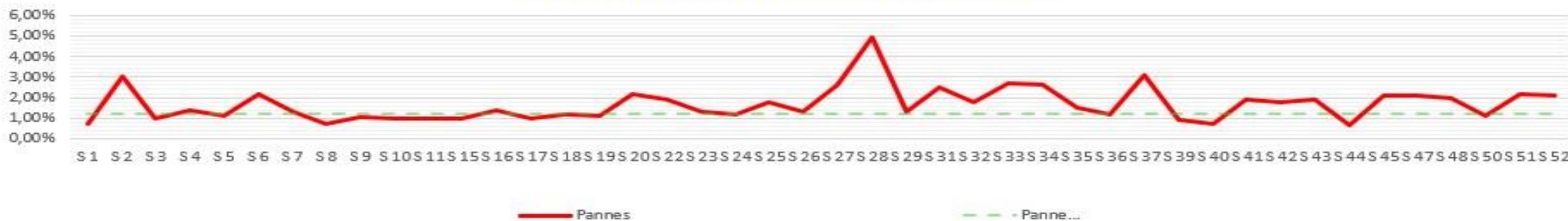
Retri Chalon 2021 - Source Quoi de neuf Chalon



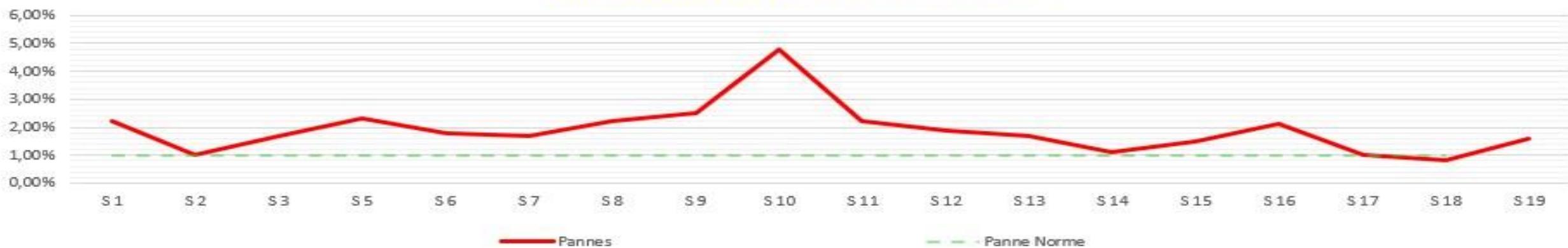
Pannes Chalon 2019 - Source Quoi de neuf Chalon



Pannes - Chalon 2020 - Source Quoi de neuf Chalon



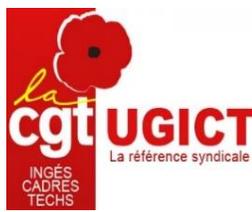
Pannes Chalon 2021 - Source Quoi de neuf Chalon





Coordination des Syndicats CGT de Verallia

Votre force pour l'avenir



3) Les Capacités de Production

Article 3 – Les engagements d'investissements

Rien pour ces fours ci :



Fours	2021				2022				2023				2024				
	1 ^{er} T	2 ^e T	3 ^e T	4 ^e T	1 ^{er} T	2 ^e T	3 ^e T	4 ^e T	1 ^{er} T	2 ^e T	3 ^e T	4 ^e T	1 ^{er} T	2 ^e T	3 ^e T	4 ^e T	
Chalon 1																	Totale
Chalon 2																	
Chalon 3								Partielle									
Cognac 2													Totale	Totale			
Cognac 3																	
Lagnieu 1																	
Lagnieu 2		Totale															
Oiry							Partielle										
St Romain 2																	
St Romain 3				Partielle													
Vauxrot 4																	
Albi 1																	
Albi 2												Partielle					

M. Rousseau dit qu'il y a déjà 2,5 fours en trop en France ! La direction parle de maintenir les lignes, mais ne précise rien !



Coordination des Syndicats CGT de Verallia

Votre force pour l'avenir



Les leurres pour signer le Pacte : (Les cacahuètes)

- Augmentation des Salaires de 0,25 % au dessus de l'inflation si l'Objectif OEE*** est atteint

Exemple pour un conducteur 190 à 2 050 € => 5,125 € Brut / mois



	Inflation négative	Pas D'inflation ou Inflation positive
Objectif atteint OEE***	AG = 0,25%	AG = Inflation +0,25%
Objectif atteint OEE*** >=0,5	AG = 0,375%	AG = Inflation +0,375%
Objectif atteint OEE*** >=1	AG = 0,50%	AG = Inflation +0,50%
Objectif atteint OEE*** >=1,5	AG = 0,75%	AG = Inflation +0,75%
Objectif non atteint	Pas d'engagement	

Pas d'autres augmentations de salaires pendant 3 ans – Durée du Pacte

Il y aura la même augmentation sur la Prime de Transport

Il y aura la même augmentation de la Prime Vacances. Mais elle est en SCR => donc elle augmente obligatoirement avec les salaires ! Quelle générosité !?

Si OEE*** est dépassé de 1,5 % => + 0,75 %
(15,375 € / Mois pour un Conducteur 190 à 2050 €)

Si OEE*** n'est pas atteint => Rien !



Coordination des Syndicats CGT de Verallia

Votre force pour l'avenir



Les leurrés pour signer le Pacte : (Les cacahuètes)

- 1 jour enfant malade – Porté à 3j en cas d'hospitalisation (durée du pacte 3 ans => après ???)
- 1 jour pour les « aidants » (durée du pacte 3 ans => après ???)
- Renégocier l'Intéressement (ce qui a été fait et qui est sans rapport avec le PACTE)
- Négocier les mutuelles (Faux ! Il y a un accord spécifique qui n'a aucun rapport avec le pacte)

La Direction s'engage à prendre 70 % de 92 € et non de la mutuelle !

Les 92 € sont le issus de la comparaison des mutuelles existantes actuellement à Verallia.

Demain, s'il n'y a plus qu'une mutuelle, comment évoluera ce seuil de 92 € ? La direction refuse de répondre !

Si ce seuil augmente comme les salaires (de 0,2 %) et que la mutuelle augmente de 10, 15 ou 25 %... La participation employeur retombera à 50 % de la mutuelle.

Extrait du tract Mutuelle sur le Blog CGT

Simple : l'employeur ne participe pas sur la part « surcomplémentaire ». Donc, baisse de la cotisation prise en charge à 50 % par l'employeur et augmentation de la part surcomplémentaire prise en charge à 100 % par le salarié... et le tour est joué ! 😊

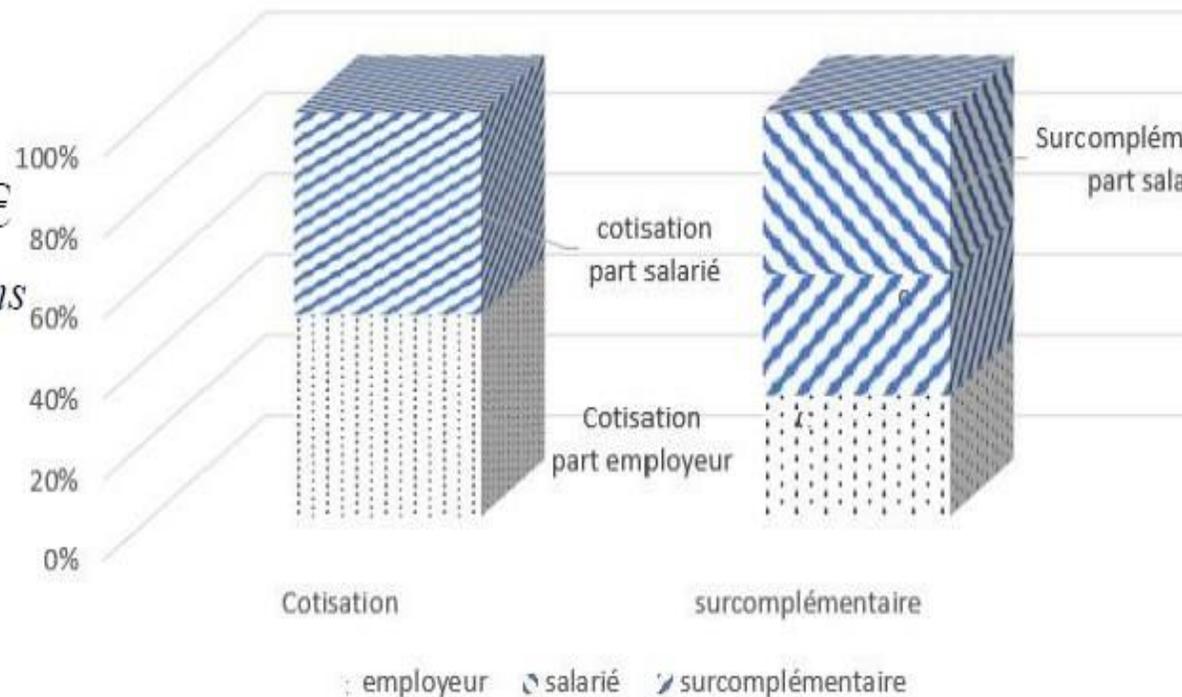
Exemples :

Cotisation de 500 €

50 % employeur => 250 €

50 % salarié (et pour certains sites le CSE) => 250 €

prise en charge part mutuelle & surcomplémentaire



Cotisation de 300 €

50 % employeur => 150 €

50 % salarié (et pour certains sites le CSE) => 150 €

100 % salarié pour la surcomplémentaire => 200 €

La partie hachurée étant payée par le salarié.



Coordination des Syndicats CGT de Verallia

Votre force pour l'avenir



Les leurreurs pour signer le Pacte : (Les cacahuètes)

- Rien sur la garantie des emplois **Seulement garantir 3 ans qu'il n'y aura pas de licenciements économiques ; Mais rien de garanti pour le remplacement des départs naturels (autres licenciements, démissions, décès...) Garantir 60 alternants à VF sur les 3 années**
- **Prise en charge par Verallia des cotisations retraites complémentaires des salariés « non cadre » si elles devaient augmenter suite à la fusion. Il y aura une baisse des cotisations des ouvriers de la VOA, avec baisse du montant de la pension**



Coordination des Syndicats CGT de Verallia

Votre force pour l'avenir



Les inconvénients du Pacte : (et pièges)

Commençons par L'OEE***

Objectifs OEE***			
	2021	2023	Différence
VF	70,9	74,8	3,9
VF + VO	70,6	74,5	3,9
Chalon	73,6	77	3,4
Cognac	62,4	67,9	5,5
SRP	60,3	64,2	3,9
Lagnieu	81,9	84,3	2,4
Oiry	76,7	81,9	5,2
Vauxrot	69,5	72,5	3
VO	70,6	74,5	3,9

Les objectifs « demandés » sont en fait « imposés » et on voit que les efforts exigés ne sont absolument pas les mêmes pour toutes les usines.

D'emblée on sent que la Direction vise certaines usines pour dire plus tard : « c'est à cause d'eux qu'un four ferme chez vous... »

La neutralisation des pertes de production dépend « exclusivement » du bon vouloir de la direction !

Soit elle neutralise, soit elle applique les textes !

Mais en aucun cas les salariés ni les syndicats ne peuvent décider !

Les installations (bâtiments, machines, lignes, etc...) sont très dégradées et ne permettent plus de produire dans de bonnes conditions !

Le Directeur Général a dit qu'il maintenait le « même » niveau d'investissement pour les années du pacte => Insuffisant ! Et cela va continuer à ce tout se dégrade !

C'est contraire à l'amélioration des rendements !



Coordination des Syndicats CGT de Verallia

Votre force pour l'avenir



l'OEE* => T Commercialisable / T théorique**

La Direction veut plus de flexibilité (plus de changements de fabrication)

- **Les objectifs annoncés laissent penser que la direction veut aller sur des changements l'après-midi et les samedis**
 - Les rendements en seront « obligatoirement » impactés !
 - Aucune négociation => dans quelles conditions va-t-elle imposer cette flexibilité ?
 - *Création d'inaptes supplémentaires & que vont devenir les salariés inaptes ???*

La nouvelle structure de travail et la nouvelle organisation (liées au PSE) **vont avoir un impact négatif sur le rendement** (il faut environ 1 an pour trouver le nouveau rythme)

L'allègement des bouteilles (export) **pénalise obligatoirement l'OEE***** puisqu'on parle du tonnage « théorique » et non du Tonnage « Tiré »



Coordination des Syndicats CGT de Verallia

Votre force pour l'avenir



l'OEE* => T Commercialisable / T théorique**

La neutralisation des pannes sont prévues dans le PACTE (Diapo N°4)

Pour toutes les autres, ce sera au seul bon vouloir de la direction...

- Perte de teinte suite calcin de mauvaise qualité ?
- Mauvais affinage suite panne due à perte de compétence et manque d'entretien ?
- Fours avec problème de conception (*Il y en aurait 5 à Verallia*)
- Investissements trop tardifs qui créent des centaines d'heures de casse / an (*Balloti Chalon*)

Dans ces cas là, les salariés peuvent se défoncer sur les machines => Tout va au trou !

Les syndicats et les salariés pourront demander la neutralisation... mais seule la direction Générale pourra « ou pas » les neutraliser.

Le pouvoir de décision est toujours dans les mêmes mains !

Les inconvénients du Pacte : (et pièges)

Poursuivons par le PAP

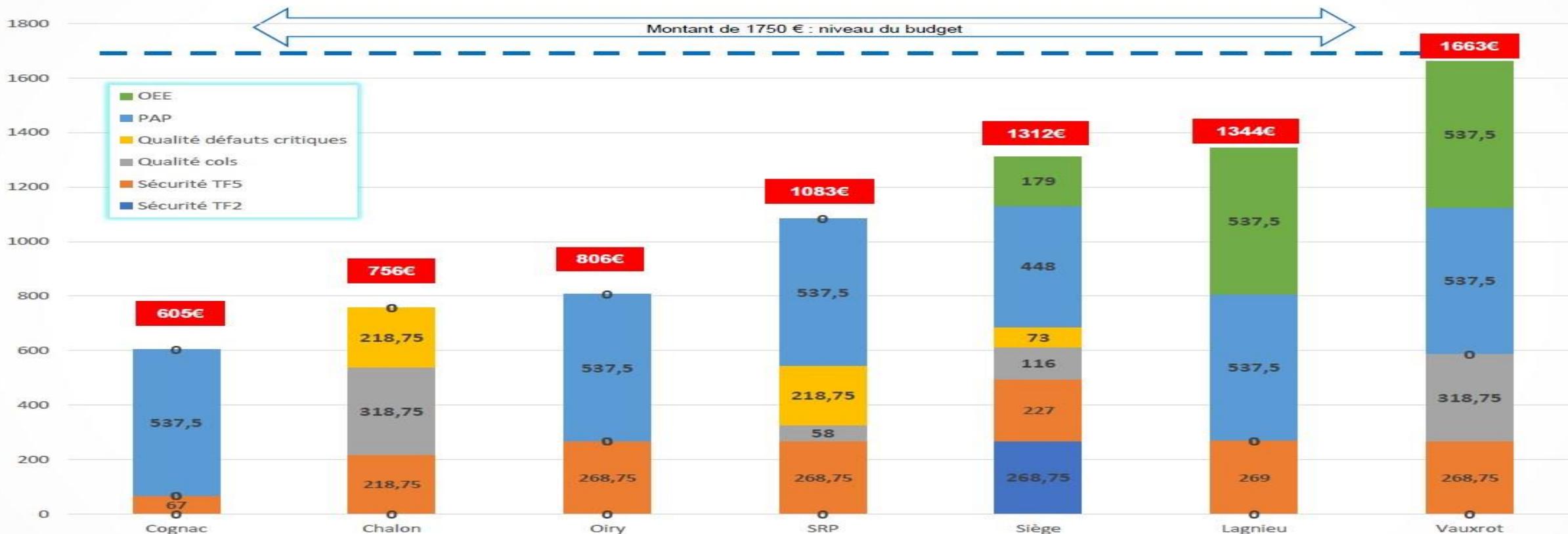
Cela consiste à réduire le coût de production d'une tonne de verre : Donc faire des économies sur tout ce que l'on peut pour produire moins cher !

L'exemple de Chalon est très parlant : « la direction » décide d'arrêter le diagnostic et l'entretien de la voie Ferrée (50 K€ / an)

- 1^{er} effet => économie de 50 K€ / An = = = >Jusqu'aux déraillements
- 2^{ème} effet => Dépannage + Réparation + camions pour matière 1^{ère} = = > 250 K€ / an
- 3^{ème} effet (pour les salariés) => pas d'intéressement sur le critère PAP !

En fait : qui a décidé ? Est-ce que chaque salarié a le choix ? Est-ce que chaque salarié peut influencer sur le PAP ? Sur le tonnage théorique ? Sur le nombre de bouteilles commercialisables ?

8) ENVELOPPE TECHNIQUE - TOTAL



Aucune usine n'a touché les 6 critères variables ! Normal ils s'opposent ! Exemple :

Soit on fait du rendement et on laisse passer la frisure, soit on fait de la qualité on casse la frisure mais on baisse le rendement...

On ne peut pas tout améliorer tout le temps partout !

Chalon n'a pas eu le PAP (dont 250 000 € déraillement) résultat : perte de 537,50 € par salarié !

Qui a eu la main dans la décision d'arrêter le diagnostic et l'entretien de la Voie Ferrée ? Pas les salariés !



Coordination des Syndicats CGT de Verallia



Votre force pour l'avenir

Le vrai fond du PACTE : (Le piège pour la France !)

La Direction impose :

- De réduire les coûts de production de 2,5 %, puis 2 %, puis 2%
- Réduit les effectifs (PSE)

La Direction limite et réduit :

- Elle ne peut pas former selon les besoins (*compétences techniques, formation nouvelles machines, montée en compétence*) par manque de personnel ! Comme chaque Plan de suppression d'emploi, la direction supprime d'abord les emplois, et après les salariés se démerdent avec ce qui reste pour faire mieux !!!
- Ne met pas « plus » de moyens financiers pour les investissements dans les usines existantes en France
- Les revendications des salariés => La Direction n'a aucune volonté de négocier & s'il y a grève => fermeture de fours

La Direction ne garantit pas les effectifs !

La Direction ne s'engage sur le maintien des capacités de production que sur 3 ans !

La Direction impose de produire plus, sans retri , et avec moins de moyens!

Et met une épée de Damoclès sur tous les salariés de VF puisque personne n'est à l'abri, car lié aux autres.

Voilà l'explication du tour de magie qui permet de fermer des capacités de production « en France » en rejetant la faute sur les salariés !



Coordination des Syndicats CGT de Verallia

Votre force pour l'avenir

Le Référendum sur le PACTE :



Les salariés ont actuellement une possibilité de montrer leur contestation à la politique menée par la Direction Générale de Verallia

Voter « non » au référendum est un moyen anonyme qui permet à chaque salarié d'exprimer son désaccord sans s'exposer, sans se mettre en avant, sans faire grève !

Voter « non » remet-il en cause les capacités de production en France ? NON !!!

De toutes façons les objectifs sont inatteignables, et seule la direction a les leviers en mains !

Donc la Direction pourra fermer un four avec ou sans pacte comme cela a déjà été fait à :

- ***Goodyear (Un certain Olivier Rousseau) Retour aux 4X8 avant de fermer l'usine !***
- ***La Fonderie de Bretagne (Renault – en cours)***
- ***Bridgestone***
- ***Smart (Mulhouse)***

Le point commun : partout il a été signé un pacte et toutes les usines sont fermées ou ferment !



Coordination des Syndicats CGT de Verallia

Votre force pour l'avenir



Tout ceci est bien joli... Mais...

La Direction dit une chose...

Certains syndicats disent comme la direction...

La CGT dit le contraire...

Alors au final : qui dit vrai... Qui a raison ???

Comme l'a dit la CGT, seul l'avenir peut donner raison !

Alors regardons ce qui est passé avec du recul, regardons l'intéressement ! Le nouveau type d'accord est-il meilleur ?



Coordination des Syndicats CGT de Verallia

Votre force pour l'avenir



Nous allons vous montrer un graphique :

Le montant de la participation reflète les résultats de l'entreprise et son calcul est le même pour toutes les entreprises car le calcul est défini par le Code du Travail.

Le calcul de l'intéressement dépend d'accord d'entreprises, et depuis des années les directions intègrent des paramètres visant à diviser les salariés entre eux, et à réduire le montant de l'intéressement.

L'EBITDA qui est la référence comptable des entreprises pour mesurer les résultats. Et de vérifier que le processus de production de l'entreprise lui permet de s'enrichir !

Nous avons donc mis côté à côté les montants de :

- L'intéressement
- La participation
- L'EBITDA

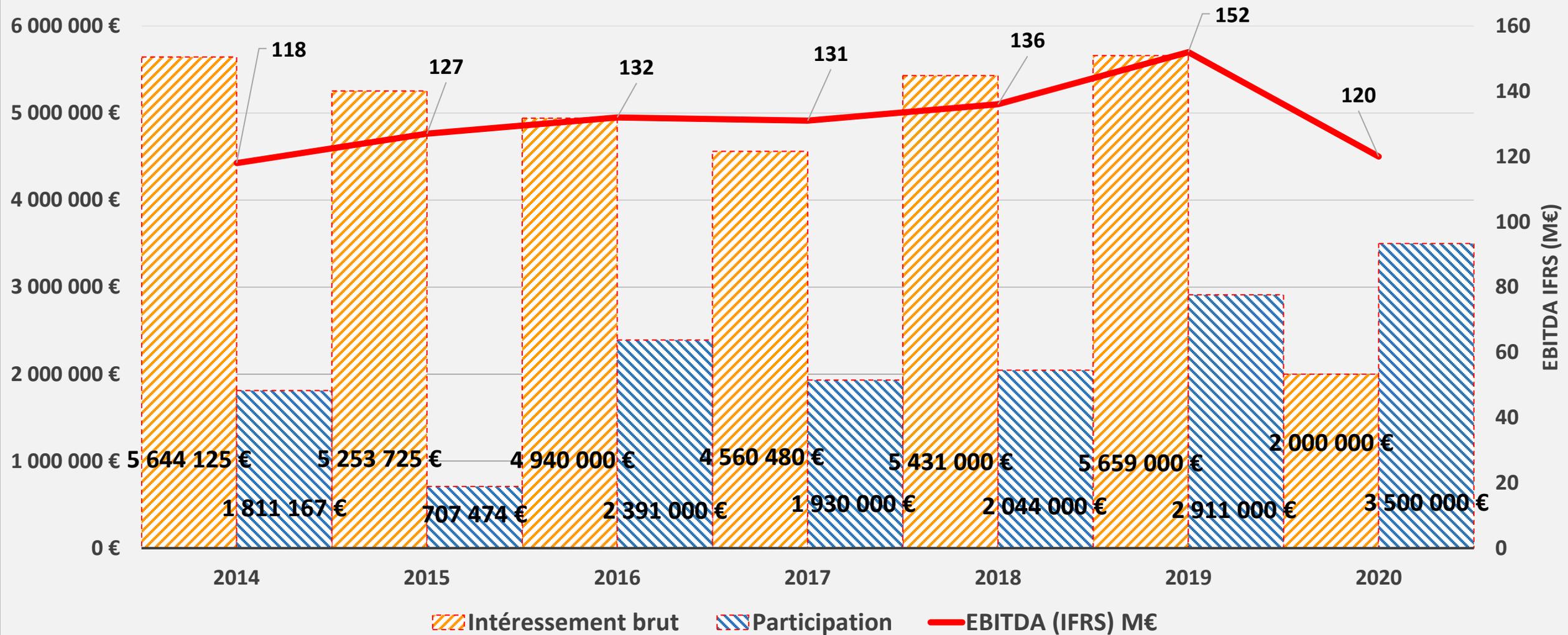


Coordination des Syndicats CGT de Verallia

Votre force pour l'avenir

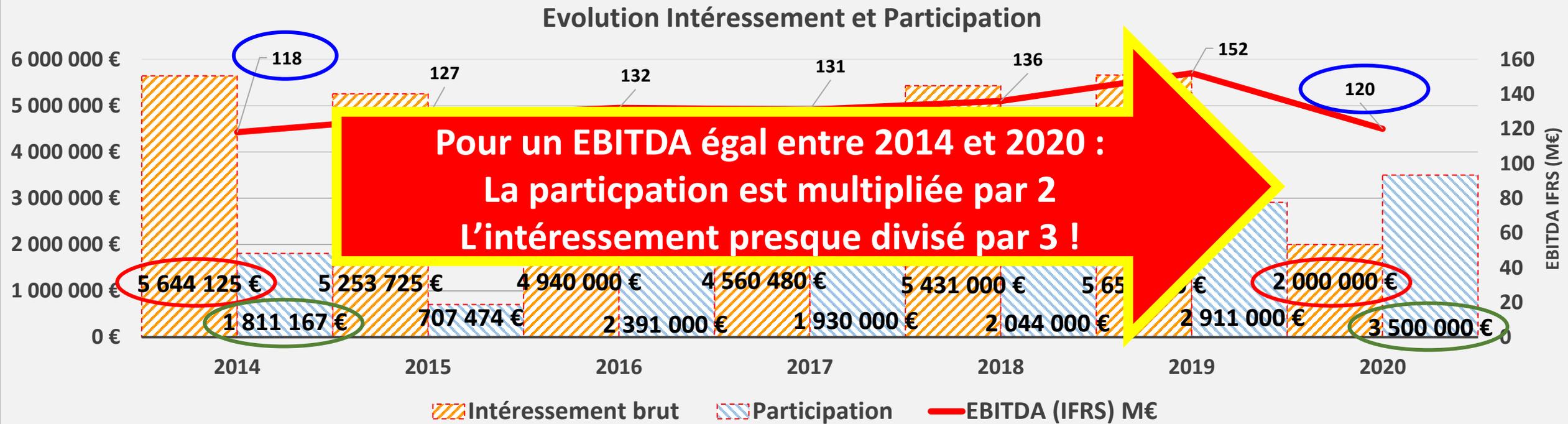


Evolution Intéressement et Participation



Coordination des Syndicats CGT de Verallia

Votre force pour l'avenir



Pour un EBITDA égal entre 2014 et 2020 :
La participation est multipliée par 2
L'intéressement presque divisé par 3 !

Le dernier accord de la Direction Générale **est une grande arnaque** qui ne reflète en aucun cas les résultats de l'entreprise.

En clair **Verallia fait un transfert de profit vers l'actionnaire en prenant les sommes de l'intéressement** qu'ils auraient du donner avec les anciens accords.

Et en plus, **ces sommes volées aux salariés, vont** en quelques sorte, **servir à payer l'abondement sur le PEG !**

Et qui va en profiter ? Et bien **les plus hautes rémunérations** évidemment puisque les salariés vont moins placer vu qu'ils ont moins d'intéressement....



Coordination des Syndicats CGT de Verallia ***Votre force pour l'avenir***



La CGT ne peut pas vous affirmer qu'elle a raison !

Mais la CGT vous dit qu'elle a travaillé les sujets, qu'elle a échangé avec plein d'acteurs, d'autres syndicalistes, regardé ce qui s'est fait ailleurs et comment cela s'est fait...

**Et à partir de tout ça :
La CGT vous alerte, vous oriente...**

Et vous laisse décider de ce qui vous semble le mieux pour vous.



Coordination des Syndicats CGT de Verallia

Votre force pour l'avenir

Le Référendum sur le PACTE :



La CGT aura essayé d'apporter un maximum d'éléments et d'informations aux salariés avant qu'ils ne s'expriment sur ce pacte.

À vous la balle maintenant !

Votez massivement, ne laissez pas les autres décider pour vous !

L'avenir est ce que nous en ferons...

Soit nous y jouons un rôle,

soit nous laissons les autres décider à notre place !

***A qui faites-vous le plus confiance ? La CGT ou la Direction ?
Posez-vous les bonnes questions par rapport à votre vécu.***



Coordination des Syndicats CGT de Verallia
Votre force pour l'avenir



Et après le Référendum ?

**Si... le pacte était massivement rejeté par les salariés :
Cela signifierait... que les salariés rejettent massivement
la politique menée par la Direction Générale !**

**La Direction Générale serait obligée de tenir compte de
l'avis majoritaire des salariés, et revoir sa copie !!!**



Coordination des Syndicats CGT de Verallia

Votre force pour l'avenir



La CGT vous propose de ressortir le « **Projet Jéroboam** » et de revenir le présenter en détail devant les salariés, afin de poursuivre sa construction ensemble, et surtout le porter ensemble pour changer nos actionnaires !

**Il faut trouver des actionnaires socialement responsables à la place des pilleurs d'entreprise !
C'est la 1^{ère} chose à faire si nous voulons sauver nos emplois !**